

Quartier Saint-James
N° 9720888H
B.P : 39 - 97250 SAINT - PIERRE
Tel : 05.96.78.16.05 - Fax : 05.96.78.13.20

Saint-Pierre, le 10 février 2023

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom de l'organisme acheteur :

LYCEE POLYVALENT VICTOR ANICET
Quartier Saint-James B.P. 39
97250 SAINT-PIERRE

Identification du pouvoir adjudicateur : Monsieur Daniel NISAS, Provisieur,

Objet du marché :

Aménagement de la laverie vaisselle de l'unité de restauration

Procédure : Marché A Procédure Adaptée

Modalité de financement :

Règlement par mandat administratif dans un délai global de 30 jours.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Déclaration du candidat imprimé CERFA DC2

Attestation justifiant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Attestation d'assurance des risques professionnels.

Déclaration sur l'honneur prévue aux articles 45 de l'ordonnance du 23 Juillet

Modalités de consultation et de remise des offres :

- LIEN de consultation : <https://lpovictoranicet.com/marches-publics-et-appels-doffres/>

- LIEU de remise des offres : **LPO Victor ANICET**

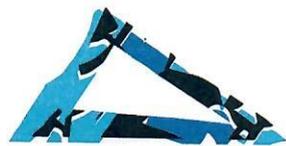
Bureau de l'Adjointe-GESTIONNAIRE, Mme REINETTE Grace

Tel. : 06 96 31 86 06

Date limite de dépôt des offres : Le jeudi 9 mars 2023 à 12 heures précises.



Le Provisieur
Le Provisieur
Daniel NISAS



LPO VICTOR ANICET

LYCÉE POLYVALENT DU NUMÉRIQUE
DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUÉS
DE MARTINIQUE

Quartier Saint-James
N° 9720888H
B.P : 39 - 97250 SAINT - PIERRE
Tel : 05.96.78.16.05 - Fax : 05.96.78.13.20

MARCHE SIMPLIFIÉ DE FOURNITURES ET DE SERVICES COURANTS

Chapitre I- IDENTIFIANTS

A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : **LYCEE POLYVALENT VICTOR ANICET**
Quartier Saint-James
B.P. 39
97250 SAINT-PIERRE

Représenté par : Mr Daniel NISAS, Provisur
Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du LPO NORD CARAIBE

B - MARCHE N° MAPA 2023-01

Objet du marché : **Aménagement de la laverie de l'unité de restauration**

Chapitre II- MODE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure adaptée conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition.

Le présent document comporte 7 pages numérotées de 1 à 7

Chapitre III- REGLEMENT DE CONSULTATION

A- Dispositions générales

Décomposition du marché : Le marché fait l'objet d'un lot unique. Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Conditions de participation des concurrents : L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations et leur montant dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600.00 € TTC.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et membres d'un ou plusieurs groupements.
- En qualité de membres de plusieurs groupements

B- Conditions de la consultation

Délai de validité des offres : Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de réception des propositions.

C- Présentation des candidatures et des offres.

Date et heure limites de dépôt des offres :

LE JEUDI 9 MARS 2023 à 12H00.

Modalités de consultation et d'envoi :

- LIEN de consultation : <https://lpvictoranicet.com/marches-publics-et-appels-doffres/>
- LIEU de dépôt des offres : **LPO Victor ANICET**

Justificatifs de la candidature :

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra :

- La lettre de candidature établie au moyen de l'imprimé DC1
- La déclaration du candidat établie au moyen de l'imprimé DC2
- En application de l'article 43 du CMP, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L5212-1 à L5212-4 du Code du travail.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous-traitants), fournir les mêmes documents et informations.
- Pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise.

Pièces de l'offre :

Acte d'engagement et son annexe relative aux prix : **documents complétés et signés.**

D. Critères de choix

Les critères de sélection sont :

- (70%) Le prix exprimé TTC
- (30%) Qualité des services associés

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié.

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai de 8 jours les certificats et attestations prévus à l'article 46 du CMP.

E. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Fort de France, Immeuble Roy-Camille, croix de Bellevue, B.P.683.
97264 Fort de France.

E-mail : greffe.ta-fort-de-France@juradm.fr

Tél : 05.96.71.66.67

Fax : 05.96.63.10.08

Article 1 : Objet du marché

Il s'agit d'effectuer la mise en place d'une laverie vaisselle dans l'unité de restauration du LPO Victor ANICET

Article 2 : Conditions d'exécution des prestations

1 / QUALITE DE LA PRESTATION

Le prestataire s'engage à assurer une prestation de qualité au regard du cahier des charges.

2 / PRESTATIONS ANNEXES

Le prestataire devra préciser tout autre service qu'il sera en mesure de proposer.

Article 5 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- Un devis détaillé (article 6 du présent document)

Article 6 : Détermination des prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation. Le tarif devra être exprimé à prix ferme TTC exprimé en Euros.

Article 7 : Mode de règlement

Le mode de règlement retenu est le virement administratif sur le compte dont les références sont précisées dans l'acte d'engagement. Ce virement s'effectue dans un délai maximum de trente jours après la réception par le service intendance du Lycée de la facture correspondante. Celle-ci ne pourra être mandatée qu'une fois le service fait. Les factures seront envoyées en trois exemplaires au service Intendance du LPO Victor ANICET.

Article 08 : Assurance

Dans un délai de huit jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du code civil. Il devra fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

Article 09 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics et au CCAG FCS.

Au delà de trois manquements donnant lieu à l'application des pénalités indiquées à l'article 4 du présent document, le marché sera résilié de plein droit.

Article 10 : Redressement ou liquidation judiciaire

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire du marché.

En cas de redressement judiciaire, le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. Cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Elle n'ouvre droit à aucune indemnité pour le titulaire.

En cas de liquidation judiciaire, la résiliation est prononcée sauf si le jugement autorise expressément le maintien de l'activité de l'entreprise. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra accepter la continuation du marché pendant la période visée à la décision de justice ou résilier le marché sans indemnité pour le titulaire.

Chapitre V - DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, à ses torts exclusifs ou de ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- avoir respecté les déclarations prévues aux art L2141-1 et suivants du code de la commande publique
- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de huit jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

Le proviseur,

Daniel NISAS

Chapitre VI- ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié à :

N° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modification ni réserve.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

Voir annexe financière

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code BIC :

Code IBAN :

JOINDRE UN RIB

A _____ , **le**

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir annexe financière) :

à :

à,

le :

Le Proviseur

Le Pouvoir Adjudicateur

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.
En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A _____, le

Le Titulaire

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- *les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre III)*
- *le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre IV)*
- *les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres V et VI)*

CAHIER DES CHARGES

Projet : Aménagement de la laverie vaisselle de l'unité de restauration

Mise en place d'un système de tri des déchets et de la vaisselle par les élèves.

Descriptif : Ensemble composé de :

- Fabrication inox 18/10 épaisseur 15/10 ème.
- Table de triage dont la fonction est d'assurer la mise en casiers de vaisselle par les convives, et la manipulation aisée de ceux-ci par le personnel de cuisine, pour les transférer vers le lave-vaisselle sans effort.
- Ensemble monobloc, constitué d'une cuvette, dite dynamique/gravitaire, de 80 mm de hauteur, accueillant une double rangée de rack à rouleaux permettant le transfert double sens des casiers de vaisselle, et d'une partie dite statique, utilisée pour recouvrir l'allège du mur séparant la salle de restaurant de la laverie, dont le niveau d'accueil des casiers est très légèrement surélevé de celui des racks à rouleaux, afin d'assurer une parfaite stabilité lors du remplissage et ne pas créer de résistance lors de leur transfert vers la partie arrière de cette table. Celle-ci est alors directement raccordé aux convoyeur d'entrée lave-vaisselle.
- Rampe à plateaux en tubes rond inox sur console fixé sur la table de tri.
- 2 poubelles avec trou vide déchets, posé sur socle rouleur inox. Avec code couleur.
- Une table inox avec bord mouluré sur 3 faces et pouvant contenir 3 casiers de lavage de 500x500mm. 1 casier assiettes – 1 casiers verres – 1 casier à couverts.
- Rack à rouleaux en PVC bleu de 50mm en pente, pour tirer les casiers sur la table d'entrée machine à rouleaux. Les racks à rouleaux en PVC gris de la table d'entrée seront au même niveau et perpendiculaire aux racks coté salle.
- Les bords moulurés seront de 20mm et d'une retombée de 80mm coté salle.
- La dimension de l'ensemble ne doit pas excéder 2900mm.

Lave-vaisselle :

- Entrée en angle motorisée pour introduction des casiers dans la machine.
- Laveuse à avancement automatique de casiers avec 4 zones distinctes : Prélavage, lavage, double rinçage, tunnel de séchage en angle.
- Entièrement en acier inox 18/10 avec portes isolée.
- Consommation d'eau de rinçage inférieure ou égale à 1 litre par casier.
- Panneau de commandes avec affichage des cycles et des températures. Protection IPX5.
- Accepte les bacs GN1/1
- 2 vitesses 111/143 casiers par heure
- Puissance électrique 21kW
- Puissance du tunnel 4,5kW
- La dimension de l'ensemble ne doit pas excéder 3400mm

Extraction :

- Hotte spéciale laverie avec filtre inox à condensation.
- Hotte avec moteur intégré avec sortie latérale.
- Bandeau de commande IPX5 intégré dans la façade.
- Dimension 3000x1120x380mm
- La tuyauterie doit être comprise dans la proposition.

Prestation :

- Un plan de principe est exigé avec la remise de l'offre.
- Livraison et mise en place des appareils.
- Fourniture d'un plan de réservation avant installation.
- Mise en route, essai et formation du personnel durant 2 services.
- Remise d'un DOE en fin de chantier.

Lycée Polyvalent
Victor ANICET
97250 SAINT-PIERRE
Tél 0596 78 10 05 - Fax 0596 78 13 20
Mail : ee.9720888h@ac-martinique.fr